



Industrie Canada

Accueil > Importation, exproation et investissement > Données sur le commerce en direct >
> Notes explicatives > Industrie > Classification des industries

Données sur le commerce en direct (DCD)

Régie de l'énergie
Pour en savoir plus
DOSSIER: R-3854-2013
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
PAR L'UMQ
Date: 19 DÉC. 2013
Pièces n°: NON COTÉE

Notes explicatives — Classification des industries

Le **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)** est un système de classification des industries mis en place par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Le SCIAN a été adopté en 1997 par le Canada, le Mexique et les États-Unis, sur toile de fond d'ALENA. La classification a été conçue pour établir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et un cadre statistique commun visant à faciliter l'analyse des trois économies.

Compte tenu de la dynamique des économies d'aujourd'hui, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu de revoir la structure du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) tous les cinq ans afin d'y apporter les modifications nécessaires. La version actuelle du SCIAN a été adoptée en 2007.

Comme la **Classification type des industries (CTI)** qu'il a remplacée en 1987, le SCIAN est un système de classement des unités productrices en groupes d'industries. La classification a été élaborée comme une méthode de regroupement d'entreprises qui produisent les mêmes produits/services ou des produits/services similaires. Elle utilise une structure hiérarchique, devenant plus précise dans les niveaux inférieurs.

Base de la classification

Plus précisément, le SCIAN est un système de classement des unités productrices au niveau de l'établissement en groupes d'industries.

L'**établissement**, comme unité statistique, est défini comme l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des livres comptables à partir desquels il est possible de réunir tous les éléments de données nécessaires pour compiler la structure complète de la valeur brute de production (total des ventes ou des expéditions, et stocks), le coût des matériaux et des services, et la main-d'oeuvre et les fonds utilisés pour la production.

Pour voir comme l'établissement diffère des autres unités commerciales comme l'entreprise, la compagnie, etc., veuillez vous reporter au document de **Statistique Canada**, Unités statistiques dans les enquêtes commerciales.

Lorsque toutes les données pertinentes liées aux secteurs de production de l'économie sont ajoutées toutes ensemble avec une couverture complète et sans doublon, un système parfaitement intégré de statistiques économiques existe. C'est le principal objectif des systèmes de classification industriels.

Le SCIAN repose sur un cadre conceptuel à base d'offre, ou orienté vers la production, où les établissements qui recourent à des procédés de production semblables en vue de produire des biens et des services sont regroupés pour former des industries. Les limites entre les industries correspondent, en principe, aux différences de procédés et de technologies de production.

Le SCIAN repose sur des principes liés à l'économie de l'offre et vise à garantir que les données industrielles, classifiées en fonction du SCIAN, se prêtent bien à l'analyse de questions liées à la

production, comme le rendement industriel, les intrants et extrants, la productivité, le coût unitaire de la main-d'oeuvre et l'emploi.

Structure du SCIAN

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) constitue la structure pour laquelle les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis compilent des données comparables.

Le SCIAN est un système complet englobant toutes les activités économiques. Sa structure est hiérarchique. Au niveau le plus élevé, l'économie s'y trouve divisée en 20 secteurs. Aux niveaux inférieurs, la classification différencie davantage les différentes activités économiques dans lesquelles sont engagées les entreprises.

Sa structure hiérarchique comprend des secteurs (codes à deux chiffres), des sous-secteurs (codes à trois chiffres), des groupes d'industrie (codes à quatre chiffres) et des industries (codes à cinq chiffres). Ces éléments sont globalement comparables pour les trois pays, mais il y a à cet égard plusieurs exceptions importantes.

Un pays peut choisir de répartir les industries (code à cinq chiffres) en industries nationales (code à six chiffres) pour montrer des détails supplémentaires. Comme le nom l'indique, les industries nationales sont propres à chaque pays, de sorte que les comparaisons entre pays ne s'appliquent pas en général.

Niveau*	Hiérarchie et structure du code	COMPARABILITÉ DES DONNÉES Canada - É.-U. - Mexique
1	Secteur - Code à deux chiffres (**)	Comparable
2	Sous-secteur - Code à trois chiffres	Comparable
3	Groupe d'industrie - Code à quatre chiffres	Comparable
4	Industrie - Code à cinq chiffres	Comparable
5	Industrie nationale - Code à six chiffres	Propre à chaque pays

Remarques :

* Le niveau de hiérarchie ne représente pas le nombre de chiffres dans le code numérique. Par exemple, le deuxième niveau de la hiérarchie du SCIAN du Canada est représenté par un code numérique à trois chiffres.

** En général, un nombre à deux chiffres définit un secteur dans le SCIAN du Canada. Toutefois, un ensemble de nombres composés de deux chiffres était nécessaire pour définir Fabrication (31-33), Commerce de détail (44-45), et Transport et entreposage (48-49).

Manuel du SCIAN

Le Manuel complet du SCIAN de 2007 pour le Canada est publié par **Statistique Canada**.



[Accueil](#) > [Définitions, sources de données et méthodes](#) > [Classifications des industries](#) > [SCIAN 2012](#) >

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012

Introduction

- [Objectifs du SCIAN](#)
- [Cadre historique](#)
- [Révision du SCIAN pour 2012](#)
- [Élaboration du SCIAN](#)
- [Cadre conceptuel du SCIAN](#)
- [Utilisation du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord \(SPAN\)](#)
- [Structure du SCIAN](#)
- [Structure du SCIAN Canada 2012](#)
- [Définition de l'établissement](#)
- [Détermination de la classification industrielle d'un établissement](#)
- [Relation entre le SCIAN Canada et la CITI, révision 4](#)

Objectifs du SCIAN

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé avec comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, ainsi qu'un cadre statistique commun pour faciliter l'analyse des trois économies. Le SCIAN est articulé autour des principes de l'offre ou de la production, afin de s'assurer que les données sur les industries qui sont classées en fonction du SCIAN se prêtent à l'analyse de questions liées à la production, comme le rendement industriel.

Les statistiques économiques décrivent le comportement et les activités des agents économiques, ainsi que les transactions auxquelles ils se livrent. Les agents économiques pour lesquels le SCIAN a été conçu sont les entreprises et les autres organismes qui sont engagés dans la production de biens et de services. Il s'agit notamment des exploitations agricoles, des entreprises constituées et non constituées en sociétés ainsi que des entreprises publiques. Il s'agit aussi des institutions et des organismes gouvernementaux engagés dans la production de services commerciaux et non commerciaux, ainsi que des organismes comme les associations professionnelles, les syndicats, les organismes de bienfaisance ou sans but lucratif, et les employés des ménages.

Le SCIAN est un système exhaustif qui s'applique à toutes les activités économiques. Sa structure est hiérarchique. Au niveau le plus élevé, l'économie s'y trouve divisée en 20 secteurs. Les niveaux inférieurs comportent des distinctions entre les différentes activités économiques dans lesquelles sont engagées les entreprises.

Le SCIAN est conçu pour servir à l'établissement de statistiques sur la production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements. On y tient compte de la spécialisation des activités auxquelles se livrent généralement les unités de production des entreprises. Les critères utilisés pour regrouper les établissements en classes dans le SCIAN sont la similitude de structures des facteurs de production, les qualifications de la main-d'oeuvre et les processus de production.

Le SCIAN peut aussi servir à classer les compagnies et les entreprises. Cependant, l'utilisation du SCIAN de cette façon appelle une mise en garde : le SCIAN n'a pas été expressément conçu pour tenir compte du vaste éventail d'activités intégrées verticalement ou horizontalement des grandes compagnies et entreprises complexes à établissements multiples. Il se trouvera donc quelques grandes compagnies et entreprises complexes dont les activités pourraient couvrir plusieurs

secteurs du SCIAN et seraient mal interprétées si elles étaient classées dans un secteur particulier. En général, toutefois, une proportion plus élevée des activités de toute compagnie et entreprise complexe entrera plus vraisemblablement dans un secteur, un sous-secteur et un groupe de la classification que dans une classe. Il s'ensuit que les niveaux supérieurs de la classification conviennent mieux au classement des compagnies et entreprises que les niveaux inférieurs. Il convient en outre de se rappeler que lorsque les compagnies et entreprises sont constituées d'établissements appartenant à des classes différentes du SCIAN, les données au niveau de la compagnie et de l'entreprise afficheront une répartition industrielle différente lorsqu'elles sont classées selon le SCIAN, que les données au niveau de l'établissement, et les données ne seront pas directement comparables.

Bien que le SCIAN soit conçu pour classer des unités engagées dans des activités de production marchande et non marchande au sens du Système de comptabilité nationale, il peut aussi servir à classer des activités de production pour compte propre, comme le travail non rémunéré des ménages.

Le SCIAN a été conçu à des fins statistiques. Les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres utilisateurs qui s'en servent à des fins administratives ou législatives et à d'autres fins non statistiques doivent interpréter la classification en fonction du ou des objectifs visés.

Cadre historique

Au fil des ans, Statistique Canada a mis au point et utilisé un certain nombre de systèmes de classification des industries. En 1948, la première Classification type des industries (CTI) du Canada a été établie en réponse à une demande du gouvernement, qui avait besoin d'un système plus élaboré et intégré de données économiques pour appuyer les principaux objectifs du programme de reconstruction d'après-guerre décrit dans le Livre blanc (sur l'emploi et le revenu) de 1945. La CTI de 1948 a permis de réunir diverses descriptions d'industries en usage à cette époque, qui étaient appliquées à des aspects différents de l'économie, selon des définitions différentes. Elle a accru la comparabilité des données en fournissant un cadre commun de concepts, de termes et de groupes de classes. Selon l'introduction du manuel de la CTI de 1948, le nouveau système devait servir à classer les établissements, mais ce concept n'était pas défini de façon précise.

Au moment de l'importante révision de la CTI qui a été faite en 1960, on a reconnu la nécessité de disposer d'une unité standard d'observation en donnant une définition normalisée de l'établissement. Les variables nécessaires à la production des « statistiques de base sur les industries » requises dans l'analyse des différents secteurs de l'économie ont été précisées, et l'établissement est devenu la plus petite unité permettant de produire cet ensemble de variables. La révision de 1970 a permis de mettre à jour les groupes de classes en fonction de l'évolution de la structure industrielle de l'économie.

La révision de 1980 de la CTI a elle aussi été importante. Elle a permis d'établir un lien plus étroit entre la CTI et le Système de comptabilité nationale (SCN). On y précisait que l'univers de la production devait correspondre aux comptes de production du SCN. On y traçait un portrait de toutes les variables qui devaient être recueillies auprès des établissements ou être imputées, afin que puisse être calculée la valeur ajoutée par établissement pour les comptes d'entrées sorties et le produit intérieur réel par industrie. On y accordait une plus grande place au rôle des activités « auxiliaires » dans l'obtention d'un système intégré de statistiques économiques et on y insistait sur la différence à faire entre les activités techniques et auxiliaires et le rôle des unités auxiliaires dans la production totale. S'appuyant sur les chiffres disponibles, la CTI utilisait plus explicitement des mesures de la spécialisation et de la couverture pour délimiter les industries manufacturières. On y recommandait que la CTI de 1980 soit utilisée dans le classement des établissements et la compilation de données sur la production.

En 1980, on a préparé une classification distincte, la Classification canadienne type des industries pour compagnies et entreprises, afin de produire des statistiques financières sur les compagnies et

les entreprises. Cette classification prenait en compte les compagnies et entreprises à intégration verticale et comportait à leur intention des classes spéciales, au niveau le plus bas. Les niveaux supérieurs de la classification recoupaient tous les groupes conventionnels de classifications industrielles fondées sur la séparation des activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie et créaient des groupes de secteurs dans lesquels se trouvaient réunies les compagnies et les entreprises uniques et à intégration verticale engagées dans la production de groupes de produits similaires.

La coutume voulait qu'on révisé la CTI tous les dix ans. En 1990, toutefois, les programmes de statistiques économiques de Statistique Canada n'avaient pas encore tous commencé à utiliser la CTI de 1980. On a donc décidé de remettre la révision à plus tard et de s'occuper des besoins statistiques nés de l'Accord de libre-échange nord-américain signé en janvier 1994. Cela a mené à la création du SCIAN, une classification des industries commune au Canada, au Mexique et aux États-Unis. La première version, soit le SCIAN Canada 1997, a vu le jour en mars 1998.

La révision du SCIAN pour 2002 avait pour objectif d'accroître la comparabilité entre les trois pays dans certains domaines et d'intégrer des classes supplémentaires pour les activités nouvelles et émergentes. À cette fin, le secteur de la construction a été révisé de façon à assurer, dans une large mesure, la comparabilité au niveau des classes du SCIAN (niveau à cinq chiffres). De nouvelles classes visant les fournisseurs de services Internet et les sites portails de recherche de même que l'édition, la radiodiffusion et la télédiffusion par Internet ont été créées.

La transformation des économies canadienne et mondiale continue d'avoir une incidence sur les systèmes de classification. Le SCIAN a été révisé pour 2007, afin de rendre compte de cette transformation. De façon plus particulière, le secteur de l'information a encore une fois été mis à jour. La mise à jour tient compte des changements rapides qui se produisent dans ce secteur, y compris les fusions. Par conséquent, l'édition, la radiodiffusion et la télédiffusion par Internet ainsi que les sites portail de recherche ont été combinés, tout comme les fournisseurs de services Internet, ainsi que le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes. Les revendeurs de services de télécommunications et les autres services de télécommunications ont aussi été fusionnés.

La révision du SCIAN pour 2012 avait pour principal objectif de modifier ou de créer des industries qui reflètent les activités et les technologies nouvelles, émergentes ou en évolution.

Révision du SCIAN pour 2012

Une consultation publique a été lancée dans le site Web de Statistique Canada, le 3 juillet 2008, par la voie d'une demande de propositions de modifications à apporter à la version de 2007 du SCIAN. L'échéance pour la réception des propositions a été fixée au 30 septembre 2009. L'examen des propositions et les consultations à Statistique Canada et avec les homologues mexicains et américains se sont déroulés à partir de 2008 et jusqu'en 2010. Les révisions du SCIAN pour 2012 ont été finalisées au début de 2011.

Un document sommaire des révisions a été publié dans le site Web de Statistique Canada le 1er avril 2011 sous la forme d'un avis des modifications provisoires pour 2012. Le document servait à informer les utilisateurs des modifications de haut niveau.

Divers types de modifications sont apportées au SCIAN pour 2012. De nombreuses modifications consistent à clarifier la définition et les limites des catégories, grâce à des modifications du texte descriptif de la définition; des exemples illustratifs; des exclusions; et des titres de classes. Certaines modifications consistent à réduire le niveau de détail, tandis que d'autres classes ont été détaillées davantage. Plusieurs autres modifications ont touché la numérotation des codes, c'est-à-dire la transposition du niveau à cinq chiffres au niveau à six chiffres, sans changement en termes de contenu. On a procédé ainsi pour que le codage du SCIAN soit uniforme au niveau trilatéral. Les modifications les plus dignes de mention comprennent celles touchant la sous-traitance de la

fabrication, les éditeurs et développeurs de jeux vidéo, les agents exclusifs d'édition de livres et la production d'œuvres artisanales.

Sous-traitance de la fabrication

Le traitement des producteurs de biens ne possédant pas d'usine, c'est à dire les unités qui vendent des biens manufacturés, sans assumer les activités de transformation, a été précisé dans le SCIAN 2012. Les activités de ces producteurs seront classées dans la fabrication si les unités possèdent les facteurs de production. Autrement, elles seront classées dans le commerce de gros. Ce traitement est conforme au traitement des producteurs de biens ne possédant pas d'usine dans la CITI, révision 4.

Éditeurs et développeurs de jeux vidéo

Deux nouvelles classes à six chiffres ont été créées pour englober les activités des éditeurs et développeurs de jeux vidéo. L'une d'entre elles se retrouvera sous 51121 Éditeurs de logiciels, et l'autre, sous 54151 Conception de systèmes informatiques et services connexes.

Agents exclusifs d'édition de livres

Les agents exclusifs sont un concept propre à l'industrie de l'édition au Canada. Les agents exclusifs seront classés dans 51130 Éditeurs de livres plutôt que dans 414420 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux.

Production d'œuvres artisanales

La production d'œuvres artisanales sera classée sous 711511 Artistes visuels et artisans indépendants plutôt que dans le secteur de la fabrication.

Élaboration du SCIAN

Le SCIAN a été élaboré par Statistique Canada, l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI) du Mexique et l'Economic Classification Policy Committee (ECPC) de l'Office of Management and Budget (OMB) des États-Unis.

Les trois pays se sont entendus sur le cadre conceptuel du nouveau système et sur les principes en fonction desquels le SCIAN devait être élaboré.

1. Le SCIAN devait être fondé sur un cadre conceptuel axé sur la production ou l'offre. Cela signifie que les unités de production devaient être regroupées en fonction de la similitude de leurs processus de production.
2. Une attention particulière devait être accordée à l'élaboration de classifications axées sur la production pour : a) les industries nouvelles ou émergentes, b) les industries de services en général, et c) les industries qui produisent des technologies de pointe.
3. La continuité des séries chronologiques devait être maintenue dans la plus large mesure possible. Toutefois, on devait tenir compte de l'évolution de l'économie et des propositions des utilisateurs. De plus, des ajustements seraient apportés aux définitions des États-Unis, du Canada et du Mexique présentant des incompatibilités, de façon à obtenir un système commun de classification des industries.
4. Afin d'étendre le champ des comparaisons internationales, les trois pays ont convenu d'élaborer un système de classification qui soit plus compatible avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI rév. 3), en voyant le plus possible à ce que les niveaux inférieurs du SCIAN respectent le niveau à deux chiffres de la CITI rév. 3.

Pour aider à l'élaboration du SCIAN, on a réuni un comité d'utilisateurs, en novembre 1994, et on a entrepris, au Canada, un vaste processus de consultation de ministères et d'organismes fédéraux

et provinciaux, d'associations commerciales et professionnelles, d'analystes économiques et de comités consultatifs de Statistique Canada.

Un comité de coordination et des sous comités de l'agriculture, du secteur minier et manufacturier, de la construction, des réseaux de distribution (commerce de gros et de détail, transport, communications et services publics), de la finance, des assurances et des services immobiliers, des services aux entreprises et services personnels, ainsi que des soins de santé, de l'assistance sociale et des administrations publiques ont élaboré une proposition de structure du SCIAN, en collaboration avec des représentants de l'INEGI et des organismes statistiques des États-Unis. Les propositions des trois pays au sujet des classes ont été étudiées chaque fois que la classe proposée répondait au concept de production du système. La structure du SCIAN a été définie dans le cadre d'une série de rencontres tripartites et officiellement acceptée par des représentants de l'ECPC, de l'INEGI et de Statistique Canada.

La structure définitive du SCIAN a été acceptée par les chefs de Statistique Canada, de l'INEGI et de l'Office of Management and Budget des États-Unis, le 10 décembre 1996.

Cadre conceptuel du SCIAN

Le SCIAN s'appuie sur un cadre conceptuel fondé sur la production ou l'offre; les établissements y sont regroupés par classes, en fonction de la similitude des processus de production qu'ils utilisent pour produire des biens et des services. Ici le processus de production se définit comme étant la structure ou l'ensemble des facteurs de production qui servent à produire une quantité donnée de produits. Les intrants ou facteurs de production sont le capital, la main-d'œuvre, l'énergie, les matières premières et les services, un concept connu sous l'appellation KLEMS. L'adoption d'un système de classification des industries axé sur la production permet aux organismes statistiques des trois pays de produire des données sur les entrées et les sorties, le rendement industriel, la productivité, les coûts unitaires de main-d'œuvre, l'emploi et les changements structurels observés dans les trois pays.

L'activité d'un établissement peut être décrite en fonction de ce que l'établissement produit - type de biens et de services produits - ou en fonction du mode de production, à savoir l'ensemble des facteurs de production (KLEMS).

Pour créer des classes, on peut regrouper les établissements en fonction du critère de la similitude des produits ou de celui de la similitude des facteurs de production, processus, qualifications et technologies utilisés. Les diverses versions de la CTI du Canada et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) des Nations Unies ont toutes fait appel à des critères divers pour créer des classes.

Le SCIAN repose sur un seul concept axé sur la production. Les unités de production y sont regroupées en classes, en fonction de la similitude de leurs processus de production. Les limites entre les classes correspondent, en principe, aux différences dans les structures de facteurs de production et les technologies de production. En langage économique, cela signifie que les unités de production d'une classe ont des fonctions de production similaires qui diffèrent de celles des unités de production des autres classes.

L'unité d'observation de la classification des industries est l'unité de production ou l'établissement; la classification des industries regroupe les unités de production, et non les produits. Les groupes d'unités de production permettent de recueillir des données pour établir des statistiques sur les intrants et les extrants sur une base comparable. Comme les établissements produisent tous des combinaisons différentes de produits et font appel à des technologies différentes, il est pour ainsi dire impossible de réunir en un même groupe tous les établissements qui produisent un produit donné. Il est beaucoup plus utile de retenir une approche fondée sur la production pour regrouper en classes des établissements dont la structure des facteurs de production est semblable et compiler des données sur leurs produits. Cela permet d'obtenir des données exhaustives sur la production totale de chaque produit, par classe et pour l'ensemble des classes.

Utilisation du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN)

Il est plus facile de répondre aux besoins des analystes qui étudient les parts de marché et la demande de certains produits en établissant des données sur les produits des industries, et en utilisant une classification des produits fondée sur les critères de la demande pour regrouper les produits par marché. Les utilisateurs du SCIAN pourraient aussi se demander s'ils ont besoin d'une classification axée sur les industries ou sur les produits et si une classification des produits répondrait mieux à leurs besoins.

Le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN) est une classification systématique des biens et des services à l'échelle de l'économie. Dès son achèvement en 2012, il servira de norme générale de classification des biens et services. Pour une description du SCPAN, suivre le lien : [Classifications types des produits](#).

Structure du SCIAN

La structure du SCIAN est hiérarchique. Elle comprend des secteurs (codes à deux chiffres), des sous-secteurs (codes à trois chiffres), des groupes (codes à quatre chiffres) et des classes (codes à cinq chiffres).

Les ententes relatives au SCIAN définissent les limites des 20 secteurs en fonction desquels la classification divise les activités économiques des trois pays. Bien qu'on se soit généralement entendu sur la production de données comparables pour le Canada, le Mexique et les États-Unis, jusqu'au niveau des classes à cinq chiffres du SCIAN, des différences d'organisation de la production dans l'économie des trois pays ont rendu certaines exceptions nécessaires. Pour certains secteurs, sous-secteurs et groupes, les trois pays se sont entendus uniquement sur des limites, et non sur des structures détaillées.

Les ententes relatives au SCIAN permettent à chacun des pays de créer des classes inférieures à celles du SCIAN pour répondre à des besoins nationaux.

Le système de numérotation qui a été retenu est un code à six chiffres dont les cinq premiers servent à décrire les niveaux du SCIAN qui seront utilisés par les trois pays dans la production de données comparables. Les deux premiers chiffres désignent le secteur, le troisième, le sous-secteur, le quatrième, le groupe et le cinquième, la classe. Le sixième chiffre sert à désigner les classes nationales. Lorsque le sixième chiffre est un zéro, cela indique qu'il n'y a pas de détail au niveau national.

En général, l'utilisation du même code par les trois pays indique que le contenu est comparable, même si l'intitulé utilisé n'est pas le même pour des raisons d'usage linguistique.

Le SCIAN comprenant les classes canadiennes est appelé SCIAN Canada. Le Mexique et les États-Unis produisent le SCIAN utilisant leurs propres classes à six chiffres qu'ils publient dans le Sistema de Clasificación Industrial de América del Norte (SCIAN) México et le North American Industry Classification System (NAICS) United States.

La comparabilité entre les trois pays est indiquée par les indices supérieurs apparaissant à la fin des titres des classes. L'abréviation « CAN » indique que la classe est canadienne seulement, « MEX » que les classes canadienne et mexicaine sont comparables, et « ÉU » que les classes canadienne et américaine sont comparables. S'il n'y a aucun indice supérieur, les classes canadienne, mexicaine et américaine sont comparables.

Structure du SCIAN Canada 2012

Le SCIAN Canada 2012 comporte 20 secteurs, 102 sous-secteurs, 323 groupes, 711 classes et 922 classes canadiennes et remplace le SCIAN Canada 2007. Le tableau sommaire suivant indique le nombre de sous-secteurs, de groupes, de classes et de classes canadiennes pour chacun des secteurs du SCIAN.

Code du secteur	Nom du secteur	Sous-secteurs	Groupes	Classes	Classes canadiennes	Total
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	5	19	41	50	115
21	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3	5	10	29	47
22	Services publics	1	3	6	10	20
23	Construction	3	10	28	29	70
31-33	Fabrication	21	86	181	251	539
41	Commerce de gros	9	26	72	72	179
44-45	Commerce de détail	12	27	58	74	171
48-49	Transport et entreposage	11	29	42	58	140
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	6	12	27	30	75
52	Finance et assurances	5	11	28	52	96
53	Services immobiliers et services de location à bail	3	8	19	22	52
54	Services professionnels, scientifiques et techniques	1	9	35	41	86
55	Gestion de sociétés et d'entreprises	1	1	1	2	5
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	2	11	29	34	76
61	Services d'enseignement	1	7	12	12	32
62	Soins de santé et assistance sociale	4	18	30	37	89
71	Arts, spectacles et loisirs	3	9	23	34	69
72	Services d'hébergement et de restauration	2	6	10	18	36
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	4	14	30	38	86
91	Administrations publiques	5	12	29	29	75
Total		102	323	711	922	2 058

Définition de l'établissement

Le SCIAN est un système de classification pour les établissements. L'établissement est défini comme l'unité de production la plus petite pour laquelle il est possible d'obtenir des données sur le coût des facteurs de production – le capital, la main-d'œuvre, l'énergie, les matières premières et les services - utilisés dans la production. Les produits peuvent être vendus à d'autres

établissements et les rentrées ou les ventes peuvent être enregistrées, ou les produits peuvent être fournis sans frais explicites, c'est-à-dire que le bien ou le service peut être « vendu » à l'intérieur de l'entreprise proprement dite.

Dans le SCIAN Canada, l'établissement correspond généralement à un emplacement physique unique, où des affaires sont menées, des services sont fournis ou des activités industrielles se déroulent (p. ex., une usine, un moulin, un magasin, un hôtel, un cinéma, une mine, une ferme, une aérogare, un bureau des ventes, un entrepôt ou un bureau administratif central).

Il existe des cas où les dossiers rendent compte d'activités économiques distinctes menées à un emplacement physique unique (p. ex., des boutiques dans un hôtel). Ces activités de vente au détail, qui sont menées dans le même emplacement physique que l'hôtel, sont considérées comme appartenant à des établissements distincts et sont classées dans le commerce de détail, tandis que l'hôtel est classé dans l'hébergement. Dans ces cas, chaque activité est assimilée à un établissement distinct, à condition que les diverses activités ne soient pas déjà décrites ensemble dans la classification comme constituant une classe, que des rapports distincts puissent être préparés sur le nombre d'employés, leurs salaires et traitements, les ventes ou rentrées, ainsi que les dépenses, et que la production et l'emploi associés à chaque activité soient significatifs.

Il existe des exceptions au concept d'emplacement unique dans le cas d'activités dispersées géographiquement, comme la construction, le transport et les télécommunications. Pour ces activités, les emplacements, projets, chantiers, réseaux, lignes ou systèmes individuels ne sont habituellement pas assimilés à des établissements. L'établissement correspond aux bureaux principaux ou succursales, terminaux ou stations, etc. relativement permanents, qui 1) sont directement responsables de la supervision de ces activités ou 2) servent de base pour la tenue de ces activités.

Il peut arriver qu'un établissement soit identique à l'entreprise (société), mais les deux termes ne doivent pas être confondus. Une entreprise (société) peut comprendre plus d'un établissement. Les entreprises qui comptent plusieurs unités peuvent posséder des établissements dans plus d'une classe du SCIAN. Si ces entreprises ont un établissement distinct dont l'activité principale consiste à fournir des services de siège social, celui-ci est classé dans le secteur 55 du SCIAN, Gestion de sociétés et d'entreprises.

Même si tous les établissements ont une production, ils peuvent avoir ou non des rentrées. Dans les grandes entreprises, il n'est pas inhabituel que des établissements existent uniquement pour servir d'autres établissements de la même entreprise (établissements auxiliaires). Dans ces cas, ces unités ne tirent habituellement pas de recettes des services qu'elles fournissent aux établissements. Ce type d'activité de soutien se retrouve partout dans l'économie et touche à la fois les activités productrices de biens et celles productrices de services. Les unités qui sont responsables des activités de soutien de l'entreprise à laquelle elles appartiennent sont classées, dans la mesure du possible, selon le code du SCIAN relatif à leurs propres activités. Ainsi, les entrepôts qui fournissent des installations d'entrepôt à l'entreprise qui les possède seront classés comme entrepôts.

Détermination de la classification industrielle d'un établissement

Un établissement est rangé dans une classe quand son activité répond à la définition de cette classe. Ce classement est simple dans le cas des établissements qui n'ont qu'une seule activité, mais lorsqu'ils participent à plus d'une activité, il est nécessaire de déterminer une méthode pour définir l'activité principale.

Dans les cas où il y a plus d'une activité, la détermination du code est fondée sur la part relative de la valeur ajoutée. L'activité à laquelle est associée la plus grande part de la valeur ajoutée est considérée comme l'activité principale de l'établissement, et l'établissement appartient à la classe correspondante. Par exemple, si la valeur ajoutée à l'intérieur d'un établissement est constituée à 40 % de la fabrication de lave-vaisselle, à 30 % de la fabrication d'instrumentation de vitesse

aérodynamique et à 30 % de l'assemblage d'horloges, l'établissement sera classé dans le SCIAN 335223, Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine. L'attribution du code se fait au niveau à six chiffres de la classification.

Dans la plupart des cas, lorsqu'un établissement est engagé dans plusieurs activités, celles-ci sont considérées comme indépendantes. Toutefois, dans certains cas, elles sont traitées en combinaison. Il existe deux types d'activités combinées qui reçoivent une attention spéciale dans le SCIAN. Il s'agit de l'intégration verticale et de la production conjointe (intégration horizontale). Ces activités combinées reposent sur une base économique et s'observent aussi bien dans le secteur des biens que dans celui des services. Dans certains cas, des gains d'efficacité peuvent être réalisés par suite de la combinaison de certaines activités dans le même établissement. Certaines de ces combinaisons sont si courantes ou fréquentes qu'elles peuvent être considérées comme une activité en soi et qu'elles appartiennent explicitement à une classe particulière.

Pour classer ces activités, on pourrait utiliser la règle de l'activité principale, c'est-à-dire l'activité la plus importante. Toutefois, le SCIAN repose sur le principe fondamental que les établissements qui utilisent le même processus de production devraient appartenir à la même classe. Si l'on acceptait l'hypothèse selon laquelle les activités combinées correspondent à une troisième activité distincte, l'utilisation de la règle de l'activité principale entraînerait le classement des établissements ayant la même combinaison d'activités dans des classes différentes, ce qui contreviendrait au principe de production du SCIAN. Il existe une deuxième raison pour justifier la reconnaissance de activités combinées dans le SCIAN, à savoir améliorer la stabilité de la classification des établissements, tant dans le temps qu'au sein des divers groupes qui appliquent la classification. Un établissement devrait demeurer dans la même classe tant que son processus de production demeure inchangé, et les divers groupes devraient classer le même établissement ou type d'établissement de la même façon. Il est plus probable que l'on assurera un traitement uniforme des établissements qui ont des activités combinées si ceux-ci appartiennent à une seule classe.

L'intégration verticale fait intervenir des étapes consécutives des processus de fabrication ou de production, le produit d'une étape représentant l'intrant de la suivante. En général, les établissements seront classés selon le processus final dans un environnement de production intégré verticalement, à moins qu'il ne soit déterminé de façon particulière qu'ils appartiennent à une autre classe. Par exemple, la production du papier peut se faire de deux façons : des établissements produisent tout d'abord de la pâte et consomment cette pâte pour produire du papier, ou des établissements produisent du papier à partir de pâte achetée. Dans le cadre du SCIAN, il est précisé que ces deux types de processus de production du papier devraient être classés dans le SCIAN 32212, Usines de papier, plutôt que dans le SCIAN 32211, Usines de pâte à papier. Dans d'autres cas, il est précisé dans le SCIAN que les établissements à intégration verticale doivent appartenir à la classe qui correspond à la première étape du processus de fabrication. Par exemple, les aciéries qui fabriquent de l'acier et qui s'adonnent aussi à d'autres activités, comme la production de moulages d'acier, sont classées dans le SCIAN 33111, Sidérurgie, classement qui correspond à la première étape du processus de fabrication.

La production conjointe de biens ou de services correspond au deuxième type d'activités combinées. Dans certains cas, ces activités combinées ont été attribuées à une classe particulière du SCIAN. Par exemple, les établissements qui vendent des automobiles neuves, mais qui fournissent aussi des services de réparation, sont classés dans le SCIAN 44111, Concessionnaires d'automobiles neuves. Dans d'autres cas, des classes particulières ont été établies pour ces activités combinées, comme le SCIAN 44711, Stations-service avec dépanneurs.

Dans certaines firmes complexes, des unités produisent exclusivement des services de soutien aux autres unités de la compagnie ou l'entreprise. Il s'agit notamment des services de transport, des services administratifs centraux et des sièges sociaux. De telles unités sont appelées unités auxiliaires, et elles sont classées selon le code du SCIAN relatif à leur propre activité. Cela signifie qu'un entrepôt qui fournit des installations d'entrepôt à la compagnie ou à l'entreprise dont il relève sera classé comme un entrepôt. De la même façon, un siège social qui fournit des services de gestion pour sa propre compagnie ou entreprise sera classé dans l'industrie des sièges sociaux.

Relation entre le SCIAN et la CITI, révision 4

Reconnaissant le fait que les statistiques économiques sont nettement plus utiles lorsqu'elles sont comparables à l'échelle internationale, le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) en 1948. Depuis lors, la CITI a été révisée, en 1958, en 1968, en 1989 et, plus récemment, en 2008. La version de 2008 de la classification est appelée CITI, révision 4. À l'occasion de ces diverses révisions, le Conseil a recommandé que les États membres adoptent, le plus tôt possible, la version la plus récente de la classification, avec les adaptations nécessaires pour satisfaire aux besoins nationaux, sans toutefois modifier le cadre.

À l'instar du SCIAN, la CITI a essentiellement été conçue pour offrir un système de classification permettant de regrouper les activités (plutôt que les entreprises ou les firmes), et le point central de la CITI est le type d'activité dans lequel s'engagent les établissements ou les autres entités statistiques. Alors que les principaux critères adoptés pour définir les divisions, les groupes et les classes de la CITI sont : a) la nature des biens et des services produits; b) l'utilisation que l'on fait des biens et services; et c) les facteurs de production, les procédés et la technologie de production, seul ce troisième critère de la CITI correspond au fondement conceptuel du SCIAN.

Dans la CITI rév. 4, l'activité économique est regroupée en 21 grandes sections, 88 divisions, 238 groupes et 419 classes. Dans le système de codage, les sections sont distinguées par les lettres A à U, et les divisions, les groupes et les classes correspondent aux niveaux à deux chiffres, à trois chiffres et à quatre chiffres, respectivement, de la classification. Comme dans le cas du SCIAN, la révision la plus récente de la CITI est axée sur l'amélioration des renseignements dans les sections sur les services.

Au cours de l'élaboration et de la révision subséquente des industries du SCIAN, les organismes statistiques des trois pays se sont efforcés de créer des industries qui ne recoupaient pas les limites de la classification à deux chiffres de la CITI. La révision de 2007 du SCIAN et la quatrième révision de la CITI ont étendu la comparabilité des deux classifications au delà des niveaux antérieurs. La révision du SCIAN pour 2012 maintient le même niveau de comparabilité avec la CITI rév. 4.

Les troisième et quatrième versions de la CITI accordent davantage d'importance à l'harmonisation avec les autres classifications des activités. En particulier, la CITI rév. 4 avait pour objet d'augmenter la comparabilité avec le SCIAN. Le processus de révision qui a abouti à la CITI rév. 4 s'est étalé sur plusieurs années, et des spécialistes et des utilisateurs de la classification du monde entier, y compris des spécialistes du SCIAN, y ont participé. La structure révisée de la CITI est plus détaillée que celle de la version précédente, spécialement dans le domaine des services. En outre, en vue d'accroître la comparabilité, les notes explicatives ont été étoffées afin de fournir des renseignements supplémentaires. Cette meilleure comparabilité reflète le rôle central de la CITI dans les comparaisons et analyses internationales des statistiques sur les industries.

Outre les efforts déployés en vue d'assurer la cohérence entre le SCIAN et la CITI, d'autres efforts au niveau international ont été axés sur l'atteinte d'une plus grande cohérence entre le SCIAN, la CITI et la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE). La NACE étant très semblable à la CITI, une plus grande cohérence entre le SCIAN et la CITI contribue à une meilleure cohérence avec la NACE également.

Date de modification :
2012-02-21